REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE
ARRONDISSEMENT DE LANGRES
MAIRIE DE BOURBONNE LES BAINS (52400)
☎ 03 25 90 14 80
mairie.de.bourbonne@orange.fr

2023/ARR/133

Arrêté alignement individuel-Parcelle section AK n°395 et 535-"côte Geoffroy" 36 rue Jean Carbon

Le Maire de la Commune de BOURBONNE LES BAINS

VU *le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3,*

VU *le Code général de la propriété des personnes publiques,*

VU *le Code général des collectivités territoriales,*

VU *le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants,*

VU *le plan d'alignement dressé par Monsieur Raphaël LONGECHAMP, géomètre-expert, en date du 01 décembre 2023, annexé au présent arrêté,*

CONSIDÉRANT *qu'il est nécessaire Commune de délimiter l'emprise des parcelles section AK n°535 ET 395 par rapport au chemin rural dit de Rendchevaux,*

ARRÊTE

Article 1 : L'alignement au droit de la voie sus mentionnée au droit de la propriété est défini suivant la ligne :

A : Borne OGE

M : Fil d'eau et fin de Bordure

L : Angle mur

K : Coude mur

J : Coude mur

I : Coude mur

H : Angle mur

G : Arrière-bordure

F : Spit

Article 2 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 : Le présent arrêté ne dispense pas le propriétaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Article 4 : Monsieur le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié au riverain concerné et *Monsieur Raphaël LONGECHAMP* géomètre expert.

A Bourbonne les Bains, le 01 décembre 2023

Le Maire,

Monsieur André NOIROT

Le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et/ou de sa notification et publication

DÉPARTEMENT de la HAUTE-MARNE

COMMUNE de BOURBONNE-LES-BAINS

Propriété de Mme SIMON Florence

PLAN d'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

CADASTRE : Section AK n° 395 et 535

LIEUDIT : "Côte Geoffroy" - 38 Rue Jean Carbon

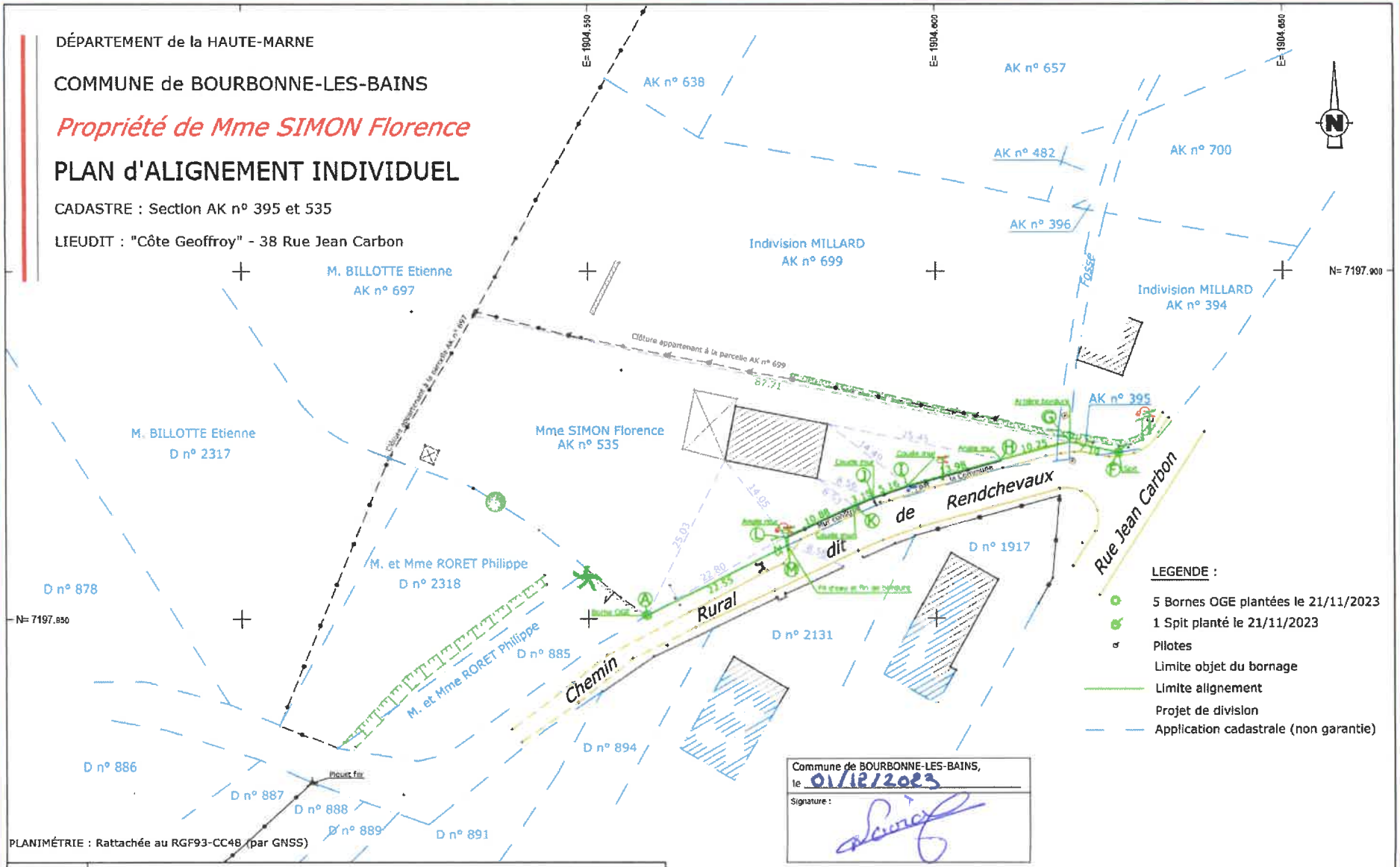

Commune de BOURBONNE-LES-BAINS,
le 01/12/2023
Signature :

PLANIMÉTRIE : Rattachée au RGF93-CC48 (par GNSS)

Dossier n° 23171 - Echelle : 1/500 - Date : 30/10/2023 - Levé par : JPW - Dessiné par : CV

Levé et dressé par le Cabinet CARDINAL - LONGECHAMP Géomètre-Expert
17 boulevard de Lattre de Tassigny - 52200 LANGRES
Tél. : 03.25.87.02.58 - Fax. : 03.25.88.97.41
Site: www.cardinal-geometre-expert.fr - Mail: cardinal.langres@wanadoo.fr

GEOMETRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE